

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## UNE SOIRÉE ÉTOILÉE...

### Partenaires

AUXERRE  
SPORTS

LA BRASSERIE  
BBY  
DES BORDS DE L'YONNE



La traditionnelle Soirée des Champions s'est déroulée le jeudi 12 septembre 2019 en présence de plus de 150 personnes, dans les locaux du Conseil Départemental à AUXERRE.

Pages 3 & 4

### Partenaires



L'YONNE  
RÉPUBLICAINE



« Le District, c'est  
VOUS ! »

### Sommaire

Informations	Page 1 & 2
Actualités	Page 3 & 4
Procès-Verbaux	Pages 5 à 18



## U7/U9 : LES RÉUNIONS SONT PROGRAMMÉES

La commission technique du District de l'Yonne de Football organise des réunions U7/U9 :

- **Secteur Auxerrois** : Lundi 16 septembre à 18h30 au District de l'Yonne de Football
- **Secteur Migennois** : Mardi 17 septembre à 18h30 à Appoigny (stade municipal)
- **Secteur Tonnerrois** : Mardi 17 septembre à 18h30 à Chablis (Stade municipal)
- **Secteur Senonais** : Jeudi 19 septembre à 18h30 (club Sens FC)
- **Secteur Avallonnais** : Jeudi 19 septembre à 18h30 (Club Avallon)
- **Secteur Puisaye** : Vendredi 20 septembre à 19h (Club Toucy)



## FORMATION PSC1

Le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) 89 propose la formation PSC1 (1<sup>ers</sup> secours) les 28 et 29 septembre 2019 **ou** les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

Le samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h et le dimanche de 9h à 12h  
A MONÉTEAU, 22 Route d'Auxerre (école de musique)

Tarif : 60 €

[Bulletin d'inscription](#)



## FRANCE BLEU AUXERRE ET LE DISTRICT : UNE ÉQUIPE FAIR-PLAY

Le Challenge de la Sportivité, trait d'union entre le District de l'Yonne de Football et France Bleu Auxerre, peut désormais être considéré comme « traditionnel » ...

Instauré lors de la saison 2014/2015, il est depuis incontournable pour notre Championnat Départemental 1. Celui-ci permet de récompenser une équipe par trimestre, distinguée par sa bonne mentalité, son accueil et sa sportivité. Les équipes sont notées par les arbitres à la fin de chaque rencontre (les cartons entrent en compte dans les points).

*Le District se réjouit de ce défi, qui illustre le partenariat des deux entités et permet de récompenser les équipes exemplaires.*

# RENTRÉE *DES FÉMININES*



## TOUCY

**Dimanche 15 septembre 2019**

*À partir de 10h00*

**U18 F**

**Séniors F**

**LICENCIÉES ET  
NON LICENCIÉES**



District  
de l'Yonne  
de Football

## UNE SOIRÉE ÉTOILÉE...



**La traditionnelle Soirée des Champions s'est déroulée le jeudi 12 septembre 2019 en présence de plus de 150 personnes, dans les locaux du Conseil Départemental à AUXERRE.**

En ce début de saison, le District de l'Yonne de Football a organisé cette soirée afin de remettre leurs récompenses aux équipes lauréates de la saison 2018/2019, en présence de Baptiste MALHERBE (DG) et de Frédéric ZAGO (Directeur du centre de formation), représentants le club professionnel de l'AJ Auxerre ! Des U13 aux séniors, Championnats ou Coupes, en passant par les arbitres et les éducateurs, chaque acteur du football icaunais a pu recevoir une ou plusieurs dotations. 121, plus précisément... Paires de buts, jeux de maillots, sacs de ballons Nike... Cadeaux remis par nos partenaires privés (BBY, Chez Marius, Crédit Agricole, Ibis Auxerre, France Bleu Auxerre, Jeannin Automobiles, Leclerc, Transdev) et institutionnels (Conseil Départemental, DDCSPP), qui nous ont fait l'honneur de leur présence... Les éducateurs/éducatrices, arbitres et les clubs œuvrant dans le cadre du Programme Educatif Fédéral (PEF) ont été valorisés par nos différents partenaires, qui ont tous précisé que, sans ces bénévoles et les valeurs inculquées, le football n'existerait pas... Pour le travail accompli et la passion transmise chaque week-end, BRAVO !

*Le District de l'Yonne de Football félicite une nouvelle fois les Champions et Championnes, ainsi que les éducateurs et éducatrices.*



# PROCES - VERBAUX

PV 49 Fém 2

Réunion du mardi 27 Août 2019

## COMMISSION DE FÉMINISATION

**Présents :** Mmes Florence VIE, Stéphanie ROCHE, Anne PERCHE, Christine CHERY-FLOCH, M Jean MOUREY.

**Absents excusés :** Mmes Héloïse PICARD, Magalie ROBERT, Véronique MAISON, Nataly VILAIN, Alexandra DE SINGLY, M Dany MOINE.

**Invité :** Bruno BILLOTTE

**Présence Vidéo :** Héloïse PICARD et Nataly VILAIN

En préambule, la Présidente informe l'ensemble des membres de la commission la démission de Mme Isabelle FREVILLEZ.

Le District de l'Yonne la remercie pour son investissement.

### 1. Manifestations pour la saison 2019/2020

#### a) Rentrée des féminines

Le 15 septembre 2019 aura lieu la rentrée des féminines pour les catégories U18 F et Seniors F, licenciées et non licenciées. La manifestation se fera à TOUCY à partir de 9 heures pour un début des rencontres à 10 heures.

#### b) Octobre Rose

La Commission de Féminisation organisera une manifestation dans le cadre « d'Octobre Rose » afin de récolter des fonds au profit de la recherche contre le cancer du sein. Plusieurs lots ont été réunis à ce jour grâce à nos partenaires. Cette manifestation aura lieu le vendredi 4 octobre à l'AJA, lors de la rencontre Auxerre / Le Havre (à confirmer pour la date, l'heure et le jour).

#### c) La rentrée des EFF

Le 1<sup>er</sup> samedi des vacances scolaires de la Toussaint, samedi 19 octobre, en lien avec la commission technique, aura lieu la rentrée des EFF à TONNERRE.

#### d) La journée de la femme

La journée de la femme aura lieu le samedi 7 mars 2020. L'aspect organisationnel ainsi que le thème et le site seront définis à la prochaine réunion.

**Prochaine réunion :** à définir

**Séance levée :** 20h30 heures

**La Présidente de la Commission**

Florence BRUNET

**La secrétaire de la séance**

Christine CHERY-FLOCH

**Présents** : MM Batréau – Joseph - Rollin – Schminke

**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion : 16 h 00.

## 1. Changements groupes seniors - saison 2019/ 2020

**Courriel du club d'Aillant en date du 7 septembre 2019** demande de changement de groupe en départemental 4.

La commission, après étude des groupes, ne peut répondre favorablement à la demande du club d'Aillant.

**Courriel du club de CHENY en date du 10 septembre 2019** : demande de changement de groupe en départemental 4.

La commission, après étude des groupes, ne peut répondre favorablement à la demande du club de Chény.

## 2. Match non joué

**Match 50076.1 du 08.09.19 Champigny – Migennes 2 départemental 2 gr A**

Courriel du club de Champigny en date du 06.09.19 et arrêté municipal de la mairie de Champigny en date du 05.09.19.

La commission, vu les pièces au dossier, reporte ce match au 13 octobre 2019, date impérative.

## 3. Forfait

**Match 51198.1 du 15.09.19 Andryes – Migennes 2 Coupe de l'Yonne**

La commission, vu le courriel du club d'Andryes en date du 10.09.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Andryes,
- score : Andryes = 0 but – Migennes 2 = 3 buts,
- dit l'équipe de Migennes 2 qualifiée pour le prochain tour de la coupe de l'Yonne,
- **en application de l'article 2 du règlement de la coupe de l'Yonne : « Les équipes qui feraient forfait en coupe de l'Yonne ne seront pas qualifiées en coupe Prével. »**
- par conséquent l'équipe d'Andryes n'est pas qualifié en Coupe Prével,
- amende 45 € au club d'Andryes (forfait déclaré).

## 4. Changements dates, horaires, terrains

**Match 51170.1 du 15.09.19 Serein AS – UF Tonnerrois Coupe de l'Yonne**

La commission prend note du courriel du club de Serein AS en date du 09.09.19 et donne ce match à jouer le 15 septembre 2019 à 15 h 00 sur les installations de Pontigny.

### **Match 51173.1 du 15.09.19 Gron Véron – Champlost Coupe de l'Yonne**

La commission prend note du courriel du club de Gron Véron en date du 09.09.19 et donne ce match à jouer le 15 septembre 2019 à 15 h 00 sur les installations de Véron.

### **Match 51192.1 du 15.09.19 Courson – Aillant Coupe de l'Yonne**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 15 septembre 2019 à 15 h 00 sur les installations d'Aillant.

### **Match 50081.1 du 22.09.19 Joigny – Champigny Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le samedi 21 septembre 2019 à 19 h 00 sur le terrain synthétique du stade de la Madeleine à Joigny.

### **Match 51229.1 du 14.09.19 Sens FC – Paron FC U18 départemental 1**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 14 septembre 2019 à 14 h 00 sur le terrain synthétique B. Sagna de Sens.

### **Courriel du club d'Asquins Montillot en date du 09.09.19**

La commission prend note que les matchs de l'équipe 2 d'Asquins Montillot auront lieu sur le terrain d'Asquins.

### **Courriel du service des sports de la Mairie d'Avallon en date du 05.09.19**

La commission prend note de la repartition des horaires et des terrains pour la programmation des matchs seniors pour les équipes d'Avallon FCO pour la saison 2019/2020.

## **5. F.M.I**

La commission prend note du courriel de la FFF en date du 09.09.19 concernant le disfonctionnement de la FMI pour la journée du 8 septembre 2019.

### **Match 50010.1 du 08.09.19 Monéteau – Vinneuf Départemental 1**

La commission prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec de la FMI,

- enregistre le résultat : Monéteau = 4 / Vinneuf = 0.

### **Match 50074.1 du 08.09.19 Sens Franco Portugais – Aillant Départemental 2 gr A**

La commission prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec de la FMI,

- enregistre le résultat : Sens Franco Portugais = 2 / Aillant = 1.

### **Match 50905.1 du 08.09.19 Auxerre Sp Citoyens – Monéteau 2 Départemental 3 gr B**

La commission prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec de la FMI,

- enregistre le résultat : Auxerre Sp Citoyens = 0 / Monéteau 2 = 1.

## **Match 50907.1 du 08.09.19 Cheny - Chemilly Départemental 3 gr B**

La commission prend note de la réception de la feuille de match papier,

- enregistre le résultat : Cheny = 2 / Chemilly = 2

## **6. Coupes de l'Yonne et Prével**

Le prochain tirage des coupes de l'Yonne et Prével sera effectué le 25 septembre 2019 au siège du district.

## **7. Question diverse**

### **Match 50909.1 du 08.09.19 Auxerre Stade 3 - Mt St Sulpice 2 Départemental 3 gr B**

Courriel du club du Mt St Sulpice en date du 08.09.19 concernant le délégué principal. La commission, en lien avec la C.D.A, demande à l'arbitre de la rencontre, de fournir un rapport sur les faits et ce pour **vendredi 13 septembre 2019, date impérative.**

## **8. Matches amicaux**

La commission enregistre les déclarations des matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant : le 8 septembre 2019 / match amical seniors
- Cheny : le 8 septembre 2019 / match amical seniors féminines
- Joigny : le 15 septembre 2019 / matchs amicaux seniors
- Toucy : le 8 septembre 2019 / match amical seniors féminines

*Ces matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

## **9. Prochaines reunions**

- Mercredi 18 septembre 2019  
MM Barrault - Batréau - Rollin - Trinquesse
- Mercredi 25 septembre 2019  
MM Batréau - Joseph - Rollin - Schminke - Trinquesse

Fin de la réunion à 17 h 00.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

## **Le Vice-Président**

Rollin Pascal

**« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »**

## **1.Statut et Règlements et obligations des clubs**

**Présents** : Mme Fontaine - MM Sabatier – Cunéaz - Frémion

**Excusés** : MM Anastasio – Montagne - Trinquesse

**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

### **9.1 Enregistrement des ententes**

#### Seniors D4

- St Sauveur / Saints

#### Séniors féminines

- Monéteau /Toucy
- Serein AS / Varennes
- St Sauveur / Saints

#### Vétérans – challenge de la convivialité

- Asquins Montillot / Avallon FCO
- Saints / St Sauveur

#### U18 départemental

- St Florentin Portugais / Chéu
- UF Tonnerrois / Varennes
- Toucy / Diges.Pourrain / Saints

#### U15 départemental

- Champigny / St Sérotin / Pont Sur Yonne
- Charny / Bléneau / St Julien Du Sault
- Diges.Pourrain / Toucy / Saints
- Mt St Sulpice / Brienon
- Serein AS / Varennes

#### U13 départemental

- Coulanges La Vineuse / St Bris Le Vineux
- Serein AS / Varennes
- Toucy / Diges.Pourrain / Saints / St Sauveur
- Toucy 2 / Diges.Pourrain 2 / Saints 2 / St Sauveur 2
- Varennes / Serein AS

## U11

- Asquins Montillot / Arcy Sur Cure
- St Bris Le Vineux / Coulanges La Vineuse
- Serein AS / Varennes
- Toucy / Saints / St Sauveur
- Toucy 2 / Saints 2 / St Sauveur 2
- Varennes / Serein AS

## U9

- Asquins Montillot / Arcy Sur Cure
- Varennes / Serein AS

## U7

- Asquins Montillot / Arcy Sur Cure
- St Sauveur / Saints
- Varennes / Serein AS

### **9.2 Statut des Educateurs**

Les clubs disputant le championnat de Départemental 1 sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire de la licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C.F.F. 3.

L'éducateur responsable de l'équipe doit être sur le banc de touche ou participer comme joueur à chacune des rencontres officielles disputées par celle-ci. Les absences doivent être déclarées (art. 7.2 du statut des éducateurs).

Une notification officielle sera adressée le 15 septembre de chaque saison par le District aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'éducateurs.

Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'un éducateur titulaire au minimum d'une licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C.F.F. 3

La sanction financière fixée chaque année par le comité de Direction (Annexe 1 - Droits financiers et amendes) s'applique dès la notification officielle à chaque match disputé sans éducateur par l'équipe supérieure.

Pour les clubs accédant, une dérogation peut être appliquée par la commission lors de leur première année d'accession sous réserve qu'ils présentent un candidat à la formation CFF3 et sous réserve de réussite à cette formation. La situation définitive de ces clubs est faite en fin de saison sportive.

### Clubs non en règle

- Gurgy
- Paron FC
- St Bris Le Vineux
- Toucy

Les clubs de Gurgy et Paron accédants, non en règle à ce jour, devront inscrire un candidat à la formation modules séniors et U17/18 + certification et ce avant la fin de la saison

### **Formations C.F.F.3 programmées dans l'Yonne :**

- Sens les 11 et 16 novembre 2019, module U17/U19
- Champs Sur Yonne les 15 et 22 février 2020, module séniors
- Auxerre le 14 décembre 2019, certification
- Auxerre le 15 avril 2020, certification

## **2.Statut de l'arbitrage**

**Présents :** Mme Fontaine – MM Chaton - Sabatier

**Excusés :** MM Trinquesse - Almi - Rivière

**Assiste :** Mme Lantelme (administrative)

### **9.3 Non renouvellement au 31 aout 2019**

ALLOUCH Dounia.....	Toucy
BROUTIN Anthony .....	FC Gatinais
EL IDRISSE Abdelghani .....	Auxerre Sp Citoyens
GAROT Eric .....	Charmoy
GEFFROY Kévin .....	Héry
GHILAIN Jérémy .....	Champigny
MARTIN Christopher.....	Neuvy Sautour
MASSE Eric.....	Charmoy
PROENCA Gabriel .....	Vergigny

### **9.4 Renouvellement après le 31 aout 2019**

En application de l'article 33 a) du statut de l'arbitrage FFF, il est rappelé aux clubs que les licences arbitres enregistrées après le 31 août de la saison en cours ne permettent pas aux arbitres de représenter leurs clubs vis-à-vis des obligations

BENKHEIRA Lahouari.....	Charbuy
BOYET Kévin .....	Champlost

### **9.5 Arrêt de l'arbitrage**

BERTOLINA Thomas .....	St Bris Le Vineux
JUILLIEN Sylvain .....	St Julien Du Sault
MORESCO Loïc .....	St Georges
PAYSANT Romain .....	Cheny

### **9.6 Dossiers médicaux non reçus ou incomplets**

Extrait de l'article 2 du guide de procédures pour la délivrance des licences. [..] en ce qui concerne les arbitres, si la seule pièce manquante est le dossier médical, le dossier de demande de licence n'est annulé automatiquement qu'à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la date d'enregistrement de la licence. Par exception, la date de réception du dit dossier médical, dans ce délai, ne modifie pas la date d'enregistrement des licences]

AIT M HAND Rachid.....	UF Tonnerrois
KHALLOUK Mohamed .....	Mt St Sulpice
LAZZAROTTI Liona .....	Neuvy Sautour
MENARD Amaury .....	UF Tonnerrois
PERCHE Anne .....	Cheny

### **9.7 Licences annulées par la Ligue (délai dépassé)**

HAMZAoui Abderrahmane .....	Sens Racing Club
BEN AYACHI Lorenzo.....	FC Gatinais

### **9.8 Changements de clubs**

La commission prend note des décisions de la commission régionale Statuts et Règlements et obligations des clubs.

#### **Dossiers de la compétence du district**

##### **Situation de BASLER Bruno**

La commission,

- prend note de la décision de la commission régionale des statuts et règlements et obligations des clubs en sa réunion du 5 Septembre 2019 accordant une licence au club de St Florentin Portugais
- considérant que le club de Vergigny n'est pas le club formateur de Mr BASLER B.
- vu les dispositions de l'article 33c du statut de l'arbitrage, précise au club de St Florentin Portugais qu'il ne pourra pas comptabiliser Mr BASLER Bruno au titre de ses obligations pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

##### **Situation de M COLLET Cédric**

La commission,

- vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,
- attendu la demande de licence, changement de club, introduite en faveur de M Collet Cédric par le club de Pont Sur Yonne le 5 Juillet 2019, le club quitté Sens Franco Portugais étant le club formateur,
- attendu les motivations avancées, pour convenances personnelles,
- accorde une licence 2019/2020 pour M COLLET Cédric pour le club de Pont Sur Yonne,
- précise que le club de Sens Franco Portugais pourra comptabiliser au titre de ses obligations M COLLET Cédric pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021, étant club formateur.

##### **Situation de M GUGLIERMINOLTI Olivier**

La commission,

- vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,
- attendu la demande de licence, changement de club, introduite en faveur de M GUGLIERMINOLTI Olivier par le club d'Asquins/Montillot le 18 Juillet 2019, le club quitté Chatel Censoir étant le club formateur,

- attendu les motivations avancées, pour convenances personnelles,
- accorde une licence 2019/2020 pour M GUGLIERMINOLTI Olivier pour le club d'Asquins/Montillot
- précise que le club de Chatel Censoir pourra comptabiliser au titre de ses obligations M GUGLIERMINOLTI Olivier pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021, étant club formateur.

### **Situation de Mme MANTELET Marine**

La commission,

- prend note de la décision de la commission régionale des statuts et règlements et obligations des clubs en sa réunion du 29 août 2019,
- vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,
- attendu la demande de licence, changement de club, introduite en faveur de Mme MANTELET Marine par le club de Malay Le Grand le 1er Juillet 2019, le club quitté US Cerisiers n'étant pas le club formateur,
- attendu les motivations avancées, pour raisons personnelles et désaccord avec le Président,
- accorde une licence 2019/2020 pour Mme MANTELET Marine pour le club de Malay Le Grand avec rattachement immédiat, étant club formateur.

### **Rappel des obligations**

Championnat départemental 1.....	2 arbitres dont 1 majeur
Championnat départemental 2.....	1 arbitre
Championnat départemental 3.....	1 arbitre
Championnat départemental 4.....	0 arbitre

### **ARTICLE 32 - OBLIGATIONS et SANCTIONS – ARBITRES**

*Conformément à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage, le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à disposition se définit au regard de la compétition à laquelle participe leur équipe première. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club. Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.*

### **COMPTABILISATION – PRECISIONS LES REGLEMENTS de la LBFCF**

*- Nombre de matches - Mutualisation*

***Les arbitres ont l'obligation de diriger au minimum 20 matches par saison.***

*Toutefois, un arbitre ayant effectué au minimum 10 matches pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un ou plusieurs arbitres du même club aient dirigé un nombre de matches tel que le total effectué par le nombre d'arbitres obligatoires du club soit égal au nombre d'arbitres obligatoires x 20.*

*Un arbitre qui n'a pas satisfait à cette obligation minimale de 10 au terme des compétitions ne pourra pas être comptabilisé au profit de son club pour la saison en cours.*

*Le nombre de matches qu'il aura officié n'est pas intégré dans le décompte du club.*

*- Club dont l'obligation est d'un seul arbitre*

*Pour être en règle, l'arbitre du club doit couvrir au moins 20 rencontres sur la saison. Toutefois, cette obligation pourra être satisfaite avec 2 arbitres ayant fait au minimum chacun 10 rencontres.*

*- Décompte des matches Futsal*

*1 désignation couverte (plateau ou match) = 1 match pris en compte dans les obligations.*

### **9.9 Liste des clubs en situation irrégulière**

Conformément à l'article 48, la commission examine la situation de chaque club de district (renouvellement des dossiers d'arbitres à la date du 31 08 19 par rapport à leurs obligations fixées à l'article 41

Au 1<sup>er</sup> septembre les clubs suivants sont passibles, faute de régularisation de leur situation avant le 31 janvier 2020, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage

### **Date limite de dépôt des dossiers de candidature arbitre et arbitre auxiliaire : 4 octobre 2019**

#### **Championnat départemental 1**

Gurgy .....	manque 1 arbitre
Charmoy.....	manque 2 arbitres dont 1 majeur
Toucy.....	manque 1 arbitre
Vinneuf .....	manque 1 arbitre

#### **Championnat départemental 2**

Champigny .....	manque 1 arbitre
Champlost .....	manque 1 arbitre
St Florentin Portugais.....	manque 1 arbitre
Vergigny .....	manque 1 arbitre

#### **Championnat départemental 3**

Asquins Montillot.....	manque 1 arbitre
Chemilly .....	manque 1 arbitre
Perrigny.....	manque 1 arbitre
St Julien Du Sault.....	manque 1 arbitre
Serein AS.....	manque 1 arbitre
Soucy Thorigny .....	manque 1 arbitre
Venoy.....	manque 1 arbitre
Vermenton .....	manque 1 arbitre

### **9.10 Liste des clubs bénéficiant de mutation supplémentaires**

- Vu les dispositions de l'article 45 du statut de l'arbitrage « [...] Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.
- Vu la décision de la commission statuts et règlements et obligations des clubs du 18 06 19 pour déclarer l'utilisation de ces mutations supplémentaires
- Prend note que seul le club de JOIGNY a fait la demande d'utiliser une mutation supplémentaire en équipe 2 disputant le championnat départemental D3.

### **3.Courrier divers**

#### **Courriel de CHARNY en date du 10 septembre 2019**

La commission précise que le club de Charny n'a droit à aucune mutation en équipe 1<sup>ère</sup>.

#### **Courriel du club de ST VALERIEN EESV en date des 11 et 14 août 2019**

La commission prend note de ces courriels et précise qu'elle ne peut donner une suite favorable à cette demande étant donné que l'arbitre Mr RAISSI Abdeslam n'a pas renouvelé pour la saison 2018/2019.

#### **Situation de Mr SZELAG Philippe**

La commission émet un avis favorable et transmet son dossier d'arbitrage à la Ligue de Paris Ile de France.

### **4.Prochaine réunion**

Mardi 8 octobre 2019 à 17 h 30

- Situation des obligations d'équipes de jeunes
- Situation des obligations des éducateurs
- Questions diverses

#### **Le Président de Commission**

Patrick SABATIER

#### **La secrétaire de commission**

Catherine FONTAINE



## Commission départementale du football en milieu scolaire

Correspondants : Bernard Turpin, Président de la Commission Tel : 06 07 33 03 06 mail : [b.turpin89@orange.fr](mailto:b.turpin89@orange.fr)  
François Rodriguez, Conseiller Technique Tel : 06 35 81 31 49 mail :  
[frodriguez@lbfc.fff.fr](mailto:frodriguez@lbfc.fff.fr)

### Compte rendu de la réunion technique de la Commission Départementale le jeudi 5 septembre 2019 à 10H00 au siège du District

PV 45 FMS 1

**Etaient présents :** F. Rodriguez, B. Turpin.

Cette réunion technique a pour but la mise en œuvre pour la saison 2019/2020 des décisions prises en commission plénière le 28 juin 2019.

#### ❖ Le football à l'école :

Le thème : **foot d'Europe** Bruno Billotte se charge de l'information

inscriptions : du 01/07/2019 au 11 mai 2020

jury départemental dans la semaine 21,

jury académique dans la semaine 22,

remises des récompenses dans les semaines 23, 24, 25 et 26

#### ❖ La quinzaine du foot :

Le thème : **football et Europe : pratiques et cultures diverses**. L'information des structures sera faite lors de la 1<sup>ère</sup> visite.

inscriptions : du 01/07/2019 au 15 mai 2020

volet sportif : entre le 30/03/2020 et le 10/04/2020

jury départemental dans la semaine 21,

jury académique dans la semaine 22,

remises des récompenses dans les semaines 23, 24, 25 et 26

#### ❖ Les sections sportives :

##### ○ Le contrôle de conformité

- Un courrier signé du Président du District informera les chefs d'établissement des modalités de ce contrôle pour la saison 2019/2020
- **Les documents** à compléter sur foot 2000 pour les sections sportives labellisées ou fichier excel pour les autres **sont à retourner pour le 04 octobre**
- **1<sup>ère</sup> Visite sur le terrain**. Le calendrier suivant est arrêté.

1. Le 10/10	Paul Bert	6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup>
2. Le 17/10	Jeanne d'Arc	1 <sup>er</sup> cycle
3. Le 06/11	Fourier Filles	2 <sup>nd</sup> cycle
4. Le 14/11	Mallarmé	1 <sup>er</sup> cycle
5. Le 19/11	Marie Noël	1 <sup>er</sup> cycle
6. Le 26/11	Fourier Garçons & arbitres	2 <sup>nd</sup> cycle
7. Le 28/11	Saint Joseph	1 <sup>er</sup> cycle

Ces premières visites se dérouleront en deux temps :

- Dans l'établissement : examen des conventions, des certificats médicaux, de l'existence d'un règlement intérieur, d'une programmation sportive
- Entraînement sur le terrain.

Les chefs d'établissement seront prévenus par courrier ou mail de la date de la visite.

Le calendrier ci-dessus sera adressé à Mr Eric SOEUVRE afin qu'il puisse se joindre s'il le souhaite au nom de l'EN, aux différentes visites.

- **2<sup>ème</sup> visite** : réunion : chef d'établissement, prof EPS coordonnateur, intervenants football, représentant du club support en janvier, février ou mars. Le calendrier sera arrêté ultérieurement.

○ **les cas particuliers :**

- **Paul Bert** : quid de la Section Elite sous la responsabilité de la SAS A.J.Auxerre des 6<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> sous la responsabilité de l'Association A.J.Auxerre, y a-t-il des féminines en 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> ? Contact est pris avec Mr Fabien COOL pour clarifier avant la 1<sup>ère</sup> visite tous ces problèmes.
- **Mallarmé** : **changement de chef d'établissement : contact sera pris dans la semaine pour une visite de courtoisie le plus rapidement possible.**
- **Toucy** : **des contacts téléphoniques seront pris en début de semaine prochaine avec d'une part le Proviseur (B.T.) et d'autre part le Président de Diges/Pourrain (F.R.) pour faire le point après la rentrée.**
- **Tonnerre**. Un mail est adressé à Jérôme POUSSARD, éducateur, avec copie à Mr Michel DROUVILLE pour rassembler tous les éléments (horaires souhaitables, nombre de licenciés déjà scolarisés au collège avec les classes, etc...) avant de prendre rendez-vous avec Madame la Principale.
- **Futsal** :
  - Le projet au lycée Saint Germain d'Auxerre est abandonné.
  - Le lycée Fourier à Auxerre n'est pas « partant » :
    - difficultés rencontrées dans l'établissement des emplois du temps (avec la réforme du bac) pour concilier filles, garçons et arbitres...
    - il faudrait des moyens de transport pour acheminer les élèves du lycée au gymnase René Yves Aubin, donc un coût.
  - Reste Joigny. Les contacts seront pris par BT avec Mr le Proviseur et par FR avec Patrick SABATIER et Jimmy DEGHAL pour une réunion fin septembre sur la faisabilité de l'opération.
- **Les séances d'information** :
  - Il s'agit d'aider les responsables des structures à répondre au cahier des charges de la FFF en matière de dopage, de diététique, d'hygiène de vie.
  - Contact est pris avec Mr Raph MEIS, ex CTR de lutte, spécialiste de ces questions à la Direction Régionale Jeunesse & Sports de Besançon. Actuellement en congés, le contact sera repris à son retour le 16 septembre.
- **La participation des cadres techniques du District aux concours d'entrée** : les cadres techniques du District doivent participer aux concours d'entrée dans les Sections Sportives, les CHA.

- c'est conforme à la circulaire de l'EN de 2011
- c'est non négociable
- l'information sera donnée lors de la 1<sup>ère</sup> visite en octobre/ novembre/décembre
- le non-respect entraînera la suppression de la labellisation

❖ **Le Challenge B. Turpin :**

- 3 rassemblements pour donner du sens au travail des éducateurs
  - Un le 16 octobre à Sens foot à 8
  - Un le 19 février à Avallon mais en futsal (recommandation de la FFF)
  - Un le 27/05 à Auxerre foot à 8
- Classement sur les 3 journées
- Prise en charge des coûts de déplacement par le District sur la base des frais réellement engagés (2 minibus pour chaque équipe) :
  - Jeanne d'Arc 70 €
  - Paul Bert 50 €
  - St Joseph 50 €
  - Marie Noël 60 €
  - Mallarmé 70 €

total : 300 €
- Quelques modifications à la marge dans l'organisation. Notamment limitation à 14 joueurs maxi.
- Une note spécifique sur le Challenge sera adressée rapidement aux profs EPS responsables et aux éducateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45

Prochaine réunion : **sur convocation** au District de l'Yonne.

**Additifs à cette réunion :**

- Sections sportives :
  - Mallarmé. Une réunion est programmée le jeudi 19 septembre à 09H00 au collège avec le nouveau chef d'établissement
  - Toucy : Seulement 13 joueurs sur 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>. L'éducateur essaye d'étoffer un peu son effectif.
- Informations UNSS
  - Cross UNSS :
    - Cross départemental le 27/11 à Chablis
    - Cross régional le 11/12 à Chablis
  - Championnat football : le championnat d'académie des équipes d'établissement catégorie Minimes, filles et garçons se déroulera à Auxerre le 1<sup>er</sup> avril 2020

**Le Président**

Bernard Turpin

Diffusion : Mme la Secrétaire Générale, Messieurs Le Président, Madame et Messieurs les membres de la Commission du football et Milieu Scolaire.